

Commune de LA VESPIERE-FRIARDEL

Procès-verbal de la séance du 24 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de La Vespière, sous la présidence de M. BALLOT, Maire.

Sont présents :

Mr Sylvain BALLOT Maire, Mr Denis BOUCHÉ, Mme Sylvia BOUCHÉ, Mrs Denis CHÉRON, Serge DROUET, Mmes Annick FONTAINE, Brigitte GOSSET, Simona JAMES, Josiane LARROQUE ; Mr Fabien LECOMTE ; Mmes Sandrine LEMAITRE, Virginie MILCENT ; Mrs Fabrice OURSEL, Lionel PAUL ; Mme Karine RIZZINI ; Mr Jean-Pierre TISSIER.

Pouvoir : M GRENIER Jacky à Mr Fabien LECOMTE

Absent : M BREDEAUX Philippe

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 25 mai 2020
- Approbation du compte de gestion 2019
- Approbation du compte administratif 2019
- Affectation du résultat 2019
- Vote du budget primitif 2020
- Délibérations diverses liées au budget 2020
- Délibération de nomination du coordonnateur pour le recensement de la population
- Délibération concernant l'enquête publique du GAEC de la Tréhardière
- Délibération autorisation de poursuite de la Trésorerie
- Délibération proposant une liste pour les commissaires titulaires et suppléants aux Impôts Directs
- Questions diverses

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M Fabien LECOMTE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 MAI 2020

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu du 25 Mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

M le Maire en présence de M MARTIN Jean-Jacques, Trésorier de Livarot, présente le compte de gestion de l'année 2019.

Il informe que les chiffres du compte de gestion 2019 sont strictement identiques à ceux du Compte administratif 2019.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 185 495,03 €	
Recettes	1 284 563,76 €	
Excédent		99 068.73 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	350 468,12 €	
Recettes	418 037,82 €	
Excédent		67 569,70 €

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce compte de gestion 2019, visé et certifié conforme par M le Maire et qui n'appelle aucune observation.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M le Maire, en présence de M MARTIN Trésorier de LIVAROT, commente chapitre par chapitre les écritures comptables du compte administratif 2019, et rappelle que les chiffres sont en tous points conformes avec le compte de gestion.

Le compte administratif 2019 donne les résultats ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

En dépenses	1 185 495,03 €
En recettes	1 284 563,76 €
Excédent	99 068,73 €
Excédent reporté N-1	519 396,35 €
Résultat de clôture cumulé	618 465,08 €

INVESTISSEMENT

En dépenses	350 468,12 €
Recettes	418 037,82 €
Excédent	67 569,70€
Déficit reporté N-1	295 560,00 €
Résultat de clôture cumulé	227 990,30 €

Délibérant sur le compte administratif 2019, M le Maire s'étant retiré au moment du vote, M DROUET Serge, doyen, préside la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 tel que défini ci-dessus.

M le Maire est ensuite invité à reprendre son siège pour la suite de la séance.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M BALLOT Sylvain Maire, après avoir entendu la lecture du compte administratif 2019, statuant sur l'affectation du résultat 2019, constatant que le Compte administratif 2019 fait apparaître un excédent global de 390 474,78 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement

Recettes au 002 Excédent antérieur reporté **519 396.35 €**

En investissement

Dépenses au 001 solde d'exécution d'investissement reporté **227 990,30 €**

Recettes au 1068 Excédent de fonctionnement **227 990,30 €**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

M le Maire, accompagné de M MARTIN Jean-Jacques, Trésorier de Livarot, présente chapitre par chapitre le projet de budget primitif pour l'année 2020, tout en y apportant les commentaires et précisions nécessaires.

Ce projet de budget 2020 fait apparaître :

En section de fonctionnement une prévision en dépenses et recettes de **1 652 340,78 €**

En section d'investissement une prévision en dépenses et recettes de **633 914,30 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte ce projet de budget primitif 2020

PARTICIPATION AUX CHARGES DU SIVOM 2020

M le Maire rappelle que comme l'année précédente il convient de prendre une délibération concordante à celle du SIVOM concernant les différentes participations du syndicat, savoir :

- Les charges de fonctionnement
- Les charges scolaires
- Les charges de cantine

Les participations appelées par le SIVOM d'ORBEC/LA VESPIERE-FRIARDEL pour 2020 sont les suivantes :

* Participation aux charges du SIVOM : 351 864 € par commune soit la somme mensuelle de 29 322 €

* Participation scolaire : 132,47 € par an et par élève (76 enfants), soit un total de 100 678 €

* Participation à la cantine : 1.50 € par repas consommé pour les élèves (estimation de 20 pour la maternelle et 47 pour l'élémentaire) domiciliés dans la Commune ou dont l'inscription a été prise par les Communes soit une estimation de 9 660 €

M le Maire demande aux membres du conseil d'approuver le montant de ces participations tout en indiquant qu'elles pourront être revues si nécessaire, en fonction du nombre d'enfants, et des besoins du SIVOM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces participations pour l'année 2020.

VOTE DU TAUX DES TAXES 2020

M le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant le maintien ou pas des taux de taxes.

M le Maire rappelle le taux des taxes qui ont été fixés sur l'année 2020

Taxe foncier bâti un taux de 21.93 %

Taxe foncier non bâti un taux de 23.04 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'appliquer les taux tels que définis ci-dessus

VOTE DES SUBVENTIONS 2020

Monsieur le Maire donne lecture en détail des subventions étudiées en commission « Associations » et dont un tableau est fourni à chaque conseiller, et précise que les propositions de vote pour l'année 2020 sont sensiblement les mêmes que l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces subventions comme suit :

Au compte 65548 organismes de regroupement concernant le SIVOM et le SDEC Energie la somme de 541 959,03 €

Au compte 657341 subventions aux communes concernant les participations d'ORBEC, la somme de 2 060 €

Au compte 6574 subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé :

Pour Notre-Dame la somme de 28 937,20 € (en fonction d'une estimation du nombre d'enfant)

Pour les associations scolaires la somme de 1 380 €

Pour les associations patriotiques et sociales la somme de 14 922,10€

Pour les associations culturelles la somme de 2 500 €

Pour les associations sportives la somme de 14 300 €

EXONÉRATION DES LOYERS AUX ENTREPRISES LOCATAIRES DE LA COMMUNE

Suite aux mesures gouvernementales concernant la crise sanitaire du COVID 19, et afin de suivre les directives de notre Ministre des Finances, M le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en compte la période du 15 mars au 15 mai afin d'exonérer les échéances des loyers professionnels et agricoles aux entreprises locataires de la commune et apporter ainsi son soutien dans cette période de crise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne un avis favorable à l'exonération des loyers aux entreprises locataires de la commune pour la période citée ci-dessus :

• ANNIE COIFFURE	830.52 €
• IMPRIMERIE BEAUSOLEIL	1 695.84 €
• SAS	1 933.80 €
• TLV	455.88 €
• RESTOUT Benoît et VITET Mélodie	300.00 €

NOMINATION DU COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

M BALLOT Sylvain informe les membres du conseil municipal que le prochain recensement de la population se déroulera du 21 janvier 2021 jusqu'au 20 février 2021.

Lors de ce recensement nous devons nommer un coordonnateur pour effectuer le suivi de la collecte auprès des agents recenseurs.

M le Maire propose aux membres du conseil municipal que le poste de coordonnateur soit décerné à Mme GOSSET Brigitte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la nomination de Mme GOSSET Brigitte à ce poste.

ENQUÊTE PUBLIQUE GAEC DE LA TRÉHARDIÈRE

M le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral en date du 14 mai 2020, une enquête publique présentée par le GAEC de la Tréhardière représenté par Mme Françoise GRENIER, M Guillaume LE BELLEGO et Laurent GRENIER relative à une

demande d'extension d'un atelier laitier de 100 à 235 vaches laitières associée à une augmentation du plan d'épandage est actuellement à la consultation.

Notre commune étant concernée par un plan d'épandage, nous devons apporter notre avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'extension de l'atelier laitier qui passe de 100 à 235 vaches et à l'augmentation du plan d'épandage.

AUTORISATION POURSUITES TRESORERIE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R 1617-4 L 1615-5 et R 2342-4,

Vu le Décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu la nécessité pour la commune de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales,

Vu la demande de M MARTIN Jean-Jacques, Trésorier de LIVAROT, sollicitant une autorisation permanente et générale de poursuites

Considérant que l'autorisation permanente et générale de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la commune de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à les rendre plus rapides donc plus efficaces,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser M MARTIN Jean-Jacques, Trésorier de LIVAROT à effectuer de façon permanente des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent quel que soit la nature de la créance et autorise M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et généralement faire le nécessaire.

PROPOSITION LISTE COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS

M le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux élections municipales, il faut renouveler la commission communale des impôts directs (CCDI).

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs doit être instituée. Celle-ci doit être composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La liste proposée doit être fournie en nombre double.

M le Maire présente une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants suivants :

Commissaires titulaires : Mmes GOSSET Brigitte, PINCHARD Vanessa, BOUCHÉ Sylvia, LARROQUE Josiane, JAMES Simona et MICHAUT Mégane. Mrs TISSIER Jean-Pierre, HÉBERT Jean-Pierre, FAVRIL Christophe, BATAILLE Philippe, DROUET Serge, GRANDIDIÉ Hervé.

Commissaires suppléants : Mmes DUVAL Bernadette, LEMÂÎTRE Sandrine, FONTAINE Annick, CHESNAY Maud, PIECZARA Michèle et VOISIN Catherine. Mrs ARON Erick, ROQUIER Joseph, MICHAUT Vincent, PAUL Lionel, CHÉRON Denis, et LECOMTE Fabien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la liste présentée par M le Maire et charge M le Maire de transmettre cette liste à la Direction départementale des Finances publiques pour que celle-ci nomme les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants retenus.

QUESTIONS DIVERSES

Mme LARROQUE pose la question de savoir le rôle et la différence entre le poste d'adjoint et celui de conseiller délégué.

M le Maire présente les différences entre ces deux postes.

M CHÉRON Denis propose que M NOYEAU ancien conseiller municipal et adjoint de la Commune soit honoré par une remise de médaille ainsi que Mme VOISIN Catherine qui vient de quitter ses fonctions de secrétaire de la Commune depuis 30 ans.

M le Maire propose que ces deux personnes soient honorées après les vacances d'été, une cérémonie se déroulera en septembre ou octobre.

Mme FONTAINE Annick expose un souci de voisinage constatant la circulation d'une moto rouge trop bruyante qui ne doit pas être aux normes phoniques.

La séance est levée à 22h 15mn